

Délibérations du Conseil Municipal
Session ordinaire
Séance du 21 Octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le Samedi vingt et un Octobre à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Mexant se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 Octobre 2017, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Marc CHEZE, Maire,
Odile PEYRICAL, Eric DUPAS, Joëlle BLOYER, Maires-Adjointes
Jean-Marc SOLEILHAVOUP, Marianne VAREILLE, Patrick THOMAS, Denis MIRAT, Stéphanie CHASSING, Alain DELAGE, Jocelyne BORDES,
Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Patrick BORDAS, Catherine VIERS, Nadine BRISSAUD, Sandra GUILMARD-VAUJOUR, Conseillers municipaux.

Pouvoirs ont été donnés : Patrick BORDAS à Alain DELAGE, Catherine VIERS à Odile PEYRICAL, Sandra GUILMARD-VAUJOUR à Jean-Marc SOLEILHAVOUP.

Secrétaire de séance : Marianne VAREILLE

Forme de la convocation

St Mexant, le 14 Octobre 2017

Mesdames, Messieurs,
Chers (es) Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au prochain Conseil Municipal qui se tiendra le :

Samedi 21 Octobre 2017 à 10 heures
dans la salle du « Conseil Municipal et des Cérémonies ».

Comptant sur votre présence et vous remerciant d'avance,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers (es) Collègues, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Marc CHEZE
Maire

PS : En cas d'empêchement, vous voudrez bien établir un pouvoir à la personne de votre choix. (1 seul pouvoir par mandataire).

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2017

2 – Dénomination des voies et numérotation des habitations

3 – Questions diverses

*

*

*

*

Ouverture de la séance à 10 h 00

**Le compte rendu de la réunion du Conseil
qui a eu lieu le 29 Septembre 2017 n'a pas fait l'objet
d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité
des membres présents.**

*

*

*

*

N° 59 – 10/2017 :
Dénomination des rues, voies et place de la
Commune de St Mexant, numérotation des
immeubles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 65 – 09/2013, en date du 20 Septembre 2013, par laquelle l'assemblée a décidé :

- de procéder à la dénomination des rues, chemins et toutes voies communales jugées nécessaires,
- de procéder à la numérotation des habitations concernées,
- d'autoriser Mr le Maire à signer avec La Poste/Direction du Courrier du Limousin une charte d'engagement et de partenariat,
- de donner tout pouvoir à Mr le Maire dans l'accomplissement de cette mission.

Il ajoute que cette démarche conjointe engagée entre la Municipalité et La Poste, qui vient en continuité d'une première opération réalisée en 2003, vise à mettre à jour l'identification et l'accès à tous les administrés de la Commune.

L'intérêt d'achever le plan d'adressage de la Commune permet de garantir :

- une rapidité d'intervention des services de secours
- une efficacité de l'acheminement du courrier et des colis
- une optimisation des services (collecte des déchets, service à la personne, déploiements de réseaux divers (eau, télécoms, fibre, etc ...)
- une meilleure navigation : généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples.

Il convient, en effet, pour faciliter le repérage des habitations par lesdits services, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leurs numérotations.

Le projet répond aux orientations suivantes :

- *préserver l'existant* (voies déjà nommées et numéros déjà attribués lors de l'opération initiale qui a eu lieu en 2003, référence aux lieux-dits),
- *privilégier la numérotation métrique*, système préconisé par la Poste et les services publics, notamment de secours.
Les numéros attribués aux propriétés représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Ce système permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis, ter ... Le long de la voie, les numéros pairs sont à droite, les numéros impairs à gauche.

Avantage du système métrique : il est particulièrement efficace pour les organismes de secours puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie.

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel *"Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles"*.

Au cours de la présente séance, la dénomination des rues, voies et places de la commune et la numérotation des bâtiments sont présentées au Conseil Municipal par les conseillers municipaux en charge de cette mission.

**Le Conseil Municipal,
après avoir écouté leurs explications et pris connaissance du plan
des voies concernées, et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide** les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- **opte** pour le système de numérotation métrique,
- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **adopte** les dénominations suivantes (les voies matérialisées de couleur rouge sur le tableau ci-dessous sont issues de l'opération réalisée en 2003) :

N°	NOM	TYPE	TYPE DE NUMEROTATION	COMMUNES LIMITOPHES
20c	27 MAI 1943	Place du	classique	
1	ALLEUX	Route des	métrique	Favars
1b	ALLEUX 2	ZA les	métrique	
72	BARRI	Impasse du	métrique	
61b	BERGERIE	allée de la	métrique	
57	BOIS	Allée des	métrique	
62	BOIS BARIAL	Route de	métrique	
35	BOIS GRANDS	Route des	métrique	
41	BOIS NOIRS	Route des	métrique	St Germain
67	BOUCHELADE	Route de	métrique	
11b	BOULEAUX	Allée des	métrique	
69	BROCHS	Chemin des	métrique	Favars
16	CAMELIAS	Allées des	classique	
6	CERISIERS	Allées des	classique	
24	CHAMP TOURNIER	Chemin du	classique	
14	CHANTE OISEAUX	Impasse	classique	

30	CHANTEIX	Route de	classique	
13	CHAPELLE	Rue de la	classique	
63	CHARDONNERETS	Route des	classique	
31d	CHATAIGNERAIE	Chemin de la	métrique	St Germain
66	CHATAIGNIER BAS	Route du	métrique	Favars
46	CHÂTEAU D'EAU	Rue du	classique	St Clément
31b	CHENES	Allée des	métrique	
52	CLAUZOU	Chemin du	métrique	
26	COLLONGES	Route de	classique	
29	COURAL	Route du	métrique	St Germain
28	COURAL HAUT	Route du	classique	St Germain
25	COUSTAREIX	Chemin de	classique	
12	CROIX de la CHAPELLE	Route de la	métrique	St Germain
12b	CROIX de la CHAPELLE	ZA de la	Agglo	
15	CUEILLE	Chemin de	classique	
66b	DROUILLE	Chemin de	métrique	
55d	EAUX VIVES	Allée des	métrique	
23	ECOLES	Rue des	classique	
18	ECUREUILS	Allées des	classique	
20	EGLISE	Rue de l'	classique	
19	ERABLES	Rue des	classique	
51b	FACHERIVIERE	Route de	métrique	Naves
59	FAUVETTES	Impasse des	classique	
2	FAVARS	Route de	classique	Favars
47	FLEURIE	Impasse	classique	
21	FOND DU BOURG	Rue du	c puis m	St Germain
4	FORETS	Impasse des	classique	
22	FORGE	Rue de la	classique	
70	FRESSINGES	Route de	métrique	
51	GOUDOUR	Route de	métrique	
57b	GRATADES	Allée des	métrique	
32b	HETRES	Rue des	métrique	
49	LA BESSE	Chemin de	métrique	
56	LA CHASSAGNE	Chemin de	métrique	

52b	LA GANE	Impasse de	métrique	
55b	LA GENESTE	Route de	métrique	
45	LA GORSE	Route de	métrique	
38	LA JARRIGE	Route de	métrique	
44	LA RODE	Route de	métrique	Chanteix
44b	LA RODE BASSE	Chemin de	métrique	Chanteix
71	LABORIE	Chemin de	métrique	
64	LACOSTE	Route de	métrique	
36	LAFARGE	Chemin de	métrique	
54	LAPEYRE	Chemin de	métrique	
8	LAVALGRIERE	Impasse	classique	Favars
55c	LIVRES	Allée des	métrique	
9	LOUIS LAVAL	Chemin	métrique	
58	MARRONNIERS	Route des	classique	
68	MAUMONT	Route du	classique	
53	MESANGES	Impasse des	classique	
42	MONT CORDIL	Chemin du	métrique	
37	MONTEIL	Route du	métrique	
43	MOULIN du Monteil	Route du	métrique	
37b	MOULY	Route de	métrique	Chanteix
20b	PARC	Rue du	classique	
60	PEYRELEVADE	Route de	métrique	Naves
69b	PILOU	Route du	métrique	
40	PLANTADES	Chemin des	métrique	
74	POISSAC	Route de	classique	Chameyrat Poissac
10	POMPEYRIE	Route de	métrique	
47b	PONEYS	Chemin des	métrique	St Clément
48	POUGES	Route des	métrique	St Clément
61	POUGET	allée du	classique	
34	PUY BUISSON	Chemin du	métrique	
65	PUY du GRIL	Chemin du	métrique	
27	PUY la REYNE	Route du	métrique	
75	RIVIERES	Allée des	métrique	

Membres du Conseil Municipal	Signature
CHEZE Marc Maire	
BORDAS Patrick 1^{er} Adjoint	<i>Excusé pouvoir donné à Alain DELAGE</i>
PEYRICAL Odile 2^{ème} Adjoint	
DUPAS Eric 3^{ème} Adjoint	
BLOYER Joëlle 4^{ème} Adjoint	
SOLEILHAVOUP Jean-Marc Conseiller Municipal	
VIERS Catherine Conseillère Municipale	<i>Excusée pouvoir donné à Odile PEYRICAL</i>
VAREILLE Marianne Conseillère Municipale	
THOMAS Patrick Conseiller Municipal	
BRISSAUD Nadine Conseillère Municipale	<i>Excusée sans pouvoir</i>
GUILMARD-VAUJOUR Sandra Conseillère Municipale	<i>Excusée pouvoir donné à Jean-Marc SOLEILHAVOUP</i>
MIRAT Denis Conseiller Municipal	
CHASSING Stéphanie Conseillère Municipale	
DELAGE Alain Conseiller Municipal	
BORDES Jocelyne Conseillère Municipale	

La séance est close à 12 h 15 mn